



AVIS D'ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 558-2016

Règlement autorisant le prolongement des rues Dalbec et du Vaucluse, autorisant des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de bordures et d'éclairage sur ces rues et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 558-2016, règlement autorisant le prolongement des rues Dalbec et du Vaucluse, autorisant des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de bordures et d'éclairage sur ces rues et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût.
- 2- Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a approuvé ledit règlement numéro 558-2016 en date du 19 octobre 2016.
- 3- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-QUATRIÈME jour du mois d'OCTOBRE deux mille seize.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA